

inspection académique
Haute-Vienne

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



STAGE DE REMISE A NIVEAU

1^{er} DEGRE



DOSSIER DU PROFESSEUR TUTEUR (maître responsable du stage)

STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE

Session d' ETE 2008

1. Calendrier
2. Dispositions matérielles
3. Questions fréquemment posées
4. Conduite à tenir en cas d'urgence
5. Fiche d'appel
6. Fiche de positionnement et de suivi
7. Fiche comptable de stage

CALENDRIER
STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE
Session d'été 2008

- Les sessions seront organisées du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 Août
Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Les séances AURONT LIEU le matin ou l'après-midi et comporteront un temps de pause.
- On pourra accueillir de 2 à 6 élèves pour chaque tuteur.

DISPOSITIONS MATERIELLES

STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE

Session d'été 2008

- Le tuteur prend contact avec les maîtres de CM1 et CM2 de l'école dans laquelle il sera affecté pour organiser le stage.
- Le maître ordinaire de la classe sélectionne les élèves stagiaires en concertation avec le tuteur de stage.
- Les jours des sessions sont fixes.
- Chaque demi-journée comporte un temps de pause sous la responsabilité du tuteur du stage.
- Le matériel pédagogique de la classe de CM1 ou CM2 d'accueil est mis à disposition du maître tuteur de stage par l'école.
- Les équipements informatiques ou TBI peuvent être utilisés par le tuteur qui se voit communiquer les éventuels codes d'accès.
- Le tuteur prend tout contact nécessaire avec l'école d'accueil pour disposer des clés de la classe et des locaux pédagogiques pour le 1^{er} jour de stage. Il restitue ces clés selon les modalités qu'il détermine avec le directeur.
- Avant le stage, le directeur de l'école s'assure avec la municipalité des bonnes conditions de fonctionnement du chauffage, de l'eau et de l'électricité de la classe d'accueil durant le stage.
- Si le directeur n'est pas tuteur, il est déchargé de la responsabilité de ce stage et n'est donc pas tenu d'être présent dans l'école.
- L'organisation pédagogique du stage relève de la responsabilité du tuteur qui recueille toute information utile auprès du maître de la classe d'origine des élèves. Cette organisation n'occasionne pas d'évaluations supplémentaires des élèves ou de travail supplémentaire pour le maître de cette classe.
- L'inspecteur de circonscription est chargé d'affecter les tuteurs dans les écoles retenues comme lieu de stage.

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE

Session d'été 2008

Comment sont affectés les tuteurs ?

Les tuteurs sont les enseignants qui se sont déclarés volontaires. Ils sont répartis par l'inspecteur de circonscription dans les écoles retenues.

Qui sélectionne les élèves ?

Les élèves sont sélectionnés parmi les élèves du CM1 ou/et CM2 par le maître titulaire, sur la base des évaluations ordinaires qui sont communiquées au tuteur.

Qui informe les familles ?

Le directeur doit informer les familles qui acceptent ou refusent la proposition d'aide.

Combien d'élèves ?

- Les groupes sélectionnés ne doivent pas excéder 6 élèves par tuteur.
- Le nombre minimal est fixé à 2. Tout enseignement individuel est interdit, si un seul élève se présente, le stage est annulé. C'est le tuteur qui en avise alors les familles.

Quels contenus ?

- Les contenus sont déterminés par le tuteur en fonction des évaluations transmises par le maître titulaire de la classe et des besoins observés par le tuteur.

- Une copie de la fiche de positionnement et de suivi du stagiaire sera transmise pour information au maître titulaire de la classe.
- Une copie de la fiche de positionnement et de suivi du stagiaire sera remise à la famille de l'élève le dernier jour du stage, une autre copie adressée à l'IEN de circonscription.

L'assiduité :

La participation au stage s'effectue sur la base du volontariat, avec obligation d'assiduité pour les inscrits.

Contrôle :

Le contrôle de la qualité pédagogique des travaux pourra être effectué par un IEN du département sur désignation de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

La rémunération :

Elle est de 23,90 euros pour chaque heure de stage effectuée. Le tarif est fixé par le ministère de l'éducation nationale. Seules les heures effectives sont payées.

Si le stage est annulé par manque de participants le tuteur n'est pas rémunéré.

Modalité de rémunération :

Le paiement est mis en œuvre après réception de la totalité des pièces par les services de l'inspection académique. Les pièces suivantes sont à retourner le dernier jour du stage à l'inspecteur de circonscription :

- fiche d'appel ;
- fiche comptable.
- ordre de mission
- copie de la fiche de positionnement et de suivi

CONDUITE À TENIR EN CAS D'URGENCE PAR LE TUTEUR

STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE

Session d'été Juillet Août 2008

Vos obligations professionnelles sont identiques à celles qui sont les vôtres les jours ordinaires de classe. En cas d'accident ou de situation d'urgence, vous appliquerez les dispositions en vigueur dans l'école où est organisé le stage.

Si cette école n'est pas votre école habituelle d'exercice, vous consulterez, dès le début du stage, le dossier sécurité.

En cas de difficulté concernant les locaux durant le stage, vous prendrez contact avec le maire de la commune ou les services municipaux.

Tout incident majeur ou accident fera l'objet d'un signalement :

- à l'inspection académique : **05 55 49 30 78 (cabinet)**
05 55 49 30 10
- ou le numéro de la circonscription : **05 55 40 30 19**
- mairie de Limoges : **05 55 45 60 60**

Tout accident corporel intervenant durant le stage fera l'objet d'un rapport sur les imprimés habituels.

FICHE D'APPEL à retourner à l'issue du stage
STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE

Session du :

Ecole :

Tuteur : , professeur des écoles

Ecole d'affectation :

NOM - PRENOM DES ELEVES		07/07*	08/07*	10/07*	11/07*
1					
2					
3					
4					
5					
6					
Heures effectuées					

* Indiquer dans les cases journalières :

P : présent

A : absent

A , le 2008

Signature du tuteur,

Vérifié, sincère et véritable

Visa de l'inspectrice de circonscription

Circonscription de LIMOGES 2

***FICHE DE POSITIONNEMENT ET DE SUIVI
STAGE DE REMISE A NIVEAU ETE2008***

Ecole :

Classe:

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Dates du stage :

Présence de l'élève :

	Compétences à renforcer	Compétences mises en œuvre pendant le stage	Evaluation de fin de stage	Commentaires
Mathématiques				
Français				

Nom de l'enseignant de la classe :
Signature

Les parents

Nom de l'enseignant du stage :
Signature

FICHE COMPTABLE DE STAGE

STAGE DE REMISE A NIVEAU 1^{er} DEGRE

Session de :

Ce document, nécessaire à la mise en paiement de vos heures supplémentaires de travail, sera retourné à l'issue du stage, à l'inspection académique de la HAUTE-VIENNE, circonscription Limoges 2.

NOM du professeur :
Ecole d'affectation :
Lieu de stage :
Total horaire effectué :

Le document sera accompagné de la fiche d'appel des stagiaires.

Fait à, le 2008

Certifié exact, M..... ,
Professeur des écoles.

Visa de l'inspectrice de circonscription :